

# **Comptes annuels Exercice 2025**

---

## **Proposition de résolution**

**Agence française de développement**

**Conseil d'administration**

**Du 23 avril 2026**

---

### **Approbation des comptes de l'exercice 2025**

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement approuve les comptes annuels de l'Agence française de développement arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

## Table des matières

<b>1. Faits marquants de l'exercice</b> .....	7
<b>1.1 Croissance du bilan</b> .....	7
<b>1.2 Financement de l'activité</b> .....	7
<b>1.3 Affectation du résultat 2024</b> .....	7
<b>1.4 Augmentation de capital AFD</b> .....	7
<b>1.5 Augmentation du capital FISEA</b> .....	7
<b>1.6 Création du groupe TVA</b> .....	8
<b>2. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b> .....	9
<b>2.1 Généralités</b> .....	9
<b>2.2 Changements de réglementation comptable</b> .....	9
<b>2.3 Conversion des opérations en devises</b> .....	9
<b>2.4 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle</b> .....	10
<b>2.5 Titres de placement et titres d'investissement</b> .....	10
<b>2.6 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres détenus à long terme</b> .....	11
<b>2.7 Dette obligataire</b> .....	12
<b>2.8 Subventions</b> .....	12
<b>2.9 Immobilisations</b> .....	13
<b>2.10 Instruments financiers à terme</b> .....	13
<b>2.11 Provisions</b> .....	14
<b>2.12 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b> .....	19
<b>2.13 Dettes subordonnées</b> .....	19
<b>2.14 Engagements de financement</b> .....	19
<b>2.15 Engagements de garantie</b> .....	19
<b>2.16 Informations sur les États ou territoires non coopératifs</b> .....	20
<b>2.17 Autre information relative à la consolidation</b> .....	20
<b>2.18 Événements postérieurs à la clôture</b> .....	20
<b>3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2025</b> .....	21

**Bilan au 31 décembre 2025**

<b>Actif</b>				
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31 déc. 25</b>	<b>31 déc. 24</b>	<b>Variation</b>
Caisse, Banque Centrale		791 736	862 731	(70 995)
Effets publics et valeurs assimilées	1 et 2	3 222 099	1 504 731	1 717 368
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3</b>	<b>18 096 920</b>	<b>18 205 009</b>	<b>(108 089)</b>
À vue		1 824 850	2 148 178	(323 327)
À terme		16 272 070	16 056 831	215 239
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>43 753 935</b>	<b>41 417 907</b>	<b>2 336 028</b>
Autres concours à la clientèle		43 753 935	41 417 907	2 336 028
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 et 2	2 209 576	2 895 692	(686 116)
Actions et autres titres à revenu variable	1 et 2	41 323	1 555 055	(1 513 733)
Participations et autres titres détenus à long terme	5	111 467	213 856	(102 389)
Parts dans les entreprises liées	6	1 610 902	1 512 868	98 034
Immobilisations incorporelles	9	221 422	180 050	41 372
Immobilisations corporelles	9	934 786	819 821	114 965
Autres actifs	10	2 190 181	1 959 648	230 533
Comptes de régularisation	11	1 253 223	1 233 272	19 951
<b>Total de l'actif</b>		<b>74 437 570</b>	<b>72 360 641</b>	<b>2 076 929</b>
<b>HORS-BILAN : Engagements donnés</b>				
<b>Engagements de financement</b>		<b>20 547 734</b>	<b>20 746 764</b>	<b>(199 030)</b>
En faveur d'établissements de crédit		4 683 633	4 794 168	(110 535)
En faveur de la clientèle		15 864 101	15 952 596	(88 495)
<b>Engagements de garantie</b>	<b>32</b>	<b>2 962 273</b>	<b>3 138 102</b>	<b>(175 829)</b>
D'ordre d'établissements de crédit		17 958	27 055	(9 098)
D'ordre de la clientèle		2 944 316	3 111 046	(166 731)
<b>Engagements sur titres</b>		<b>100 499</b>	<b>99 428</b>	<b>1 071</b>
Autres engagements sur titres	32	100 499	99 428	1 071

**Bilan au 31 décembre 2025****Passif***en milliers d'euros*

	Notes	31 déc. 25	31 déc. 24	Variation
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>12</b>	<b>755 234</b>	<b>769 512</b>	<b>(14 278)</b>
À vue		231 898	230 916	982
À terme		523 336	538 596	(15 260)
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>13</b>	<b>1 916</b>	<b>2 125</b>	<b>(209)</b>
Autres dettes à vue		1 916	2 125	(209)
Autres dettes à terme		-	-	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>14</b>	<b>56 838 058</b>	<b>55 628 055</b>	<b>1 210 002</b>
Marché interbancaire et créances négociables		2 440 960	809 211	1 631 749
Emprunts obligataires		54 397 098	54 818 845	(421 747)
<b>Autres passifs</b>	<b>10</b>	<b>1 795 223</b>	<b>2 152 470</b>	<b>(357 247)</b>
Fonds publics affectés		83 242	87 997	(4 755)
Autres passifs		1 711 981	2 064 473	(352 492)
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11</b>	<b>1 853 924</b>	<b>1 316 790</b>	<b>537 134</b>
<b>Provisions</b>	<b>15</b>	<b>2 271 685</b>	<b>2 056 609</b>	<b>215 075</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>16</b>	<b>1 795 209</b>	<b>1 815 867</b>	<b>(20 658)</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>17</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>18</b>	<b>8 666 322</b>	<b>8 159 213</b>	<b>507 109</b>
Dotations		4 862 999	4 717 999	145 000
Réserves		3 382 631	3 166 578	216 052
Subventions		3 535	4 570	(1 035)
Résultat		417 157	270 066	147 092
<b>Total du passif</b>		<b>74 437 570</b>	<b>72 360 641</b>	<b>2 076 929</b>
<b>HORS-BILAN : Engagements reçus</b>				
<b>Engagements de financement</b>		-	-	-
Reçus d'établissements de crédit		-	-	-
Reçus de l'État français		-	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>32</b>	<b>177 201</b>	<b>212 616</b>	<b>(35 416)</b>
Reçus d'établissements de crédit		177 201	212 616	(35 416)
<b>Engagements sur titres</b>		-	-	-
Autres engagements reçus sur titres		-	-	-
<b>Autres engagements</b>	<b>32</b>	<b>5 772 878</b>	<b>5 312 470</b>	<b>460 408</b>
Garanties reçues de l'État français		5 772 878	5 312 470	460 408

**Compte de résultat 2025**

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 25	31 déc. 24	Variation
<b>Produits et charges d'exploitation bancaire</b>				
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	20	4 569 796	4 996 235	(426 439)
Sur opérations avec les établissements de crédit		1 878 136	2 354 446	(476 309)
Sur opérations avec la clientèle		1 073 585	1 106 024	(32 439)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		183 441	178 899	4 542
Autres intérêts et produits assimilés		1 434 633	1 356 867	77 767
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	21	4 083 878	4 586 587	(502 708)
Sur opérations avec les établissements de crédit		1 136 693	1 175 258	(38 565)
Sur opérations avec la clientèle		1 214	1 127	86
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		1 254 322	1 142 056	112 265
Autres intérêts et charges assimilées		1 691 650	2 268 145	(576 496)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>		13 081	16 381	(3 300)
<b>Commissions (produits)</b>	22	127 248	113 371	13 877
<b>Commissions (charges)</b>		11 072	7 820	3 253
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	23	89 773	26 715	63 058
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	24	474 621	447 277	27 344
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	25	103 034	105 268	(2 234)
<b>Produit net bancaire</b>		1 076 534	900 304	176 230
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>				
<b>Charges générales d'exploitation</b>	26	586 715	579 568	7 147
Frais de personnel		417 609	404 895	12 714
Autres frais administratifs		169 106	174 673	(5 567)
<b>Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	9	50 662	44 596	6 066
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		439 156	276 140	163 016
<b>Coût du risque</b>	29	(9 591)	(16 279)	6 688
<b>Résultat d'exploitation</b>		448 748	292 419	156 328
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	30	(31 416)	(22 228)	(9 188)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		417 332	270 191	147 141
<b>Résultat exceptionnel</b>	31	(54)	(125)	71
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		(121)	-	(121)
<b>Résultat de l'exercice</b>		417 157	270 066	147 092

## Annexe

### 1. Faits marquants de l'exercice

#### 1.1 Croissance du bilan

Le total du bilan s'élève à 74,4 Mds€ au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Cette variation est principalement due à une croissance de l'activité avec une progression de 5,0 % des encours bruts de prêts pour compte propre sur la période.

#### 1.2 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis en 2025, six emprunts obligataires sous forme d'émissions publiques et sept placements privés ainsi que seize abondements de souche pour un volume global de 8,2 Mds€.

#### 1.3 Affectation du résultat 2024

Conformément à l'article 79 de la loi de Finances rectificative 2001 n°2001-1276 du 28 décembre 2001, le montant du dividende versé par l'AFD à l'État est déterminé par arrêté ministériel.

Le ministre de l'Économie et des Finances a déterminé le dividende 2024 à verser par l'AFD à l'État. Celui-ci s'élève à 54 M€, soit un taux de distribution de 20 % du montant du résultat social de l'AFD (270 M€ au 31 décembre 2024) et a été versé après publication au journal officiel.

Cette proposition a été rendue exécutoire par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, publié en date du 30 avril 2025.

Le solde du résultat après distribution de dividende, soit 216 M€, a été affecté en réserves.

Les comptes 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 24 avril 2025.

#### 1.4 Augmentation de capital AFD

Le 10 juillet 2025, l'AFD a signé une convention avec l'Etat français autorisant une augmentation du capital de l'AFD de 145 M€, afin de renforcer les fonds propres de l'Agence.

Cette augmentation de capital s'est opérée par le versement par l'Etat français d'une dotation au capital de 145 M€ sur le premier semestre 2025, puis par le remboursement anticipé à l'Etat français de la ressource à condition spéciale (RCS) dans les livres de l'AFD sur le second semestre 2025, conformément à l'arrêté du 12 mai 2025 publié au journal officiel.

Ainsi, la dotation initiale de l'AFD, qui était de 4 718 M€ à fin 2024, s'élève à 4 863 M€ au 31 décembre 2025.

#### 1.5 Augmentation du capital FISEA

Le 12 décembre 2025, Fisea a procédé à une augmentation de capital de 30 M€ par la création d'actions ordinaires souscrites entièrement par l'AFD et libérées en totalité sur la période.

Le capital de Fisea détenu à 100 % par l'AFD a ainsi été porté à 410 M€ contre 380 M€ auparavant.

## **1.6 Création du groupe TVA**

L'AFD a constitué un Assujetti Unique (AU) avec ses filiales Proparco et Fisea avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les prestations entre membres de l'AU sont facturées sans TVA.

## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.1 Généralités

Les comptes annuels de l'Agence Française de Développement ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014 07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes individuels annuels comprennent le bilan, l'hors-bilan, le compte de résultat et une annexe qui complète l'information donnée par les trois premiers éléments.

Ils ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Conformément aux normes en vigueur, l'AFD applique :

- depuis le 1er janvier 2006, le règlement CRC 2005-03, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- depuis le 1er janvier 2014, la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, qui se substitue à la recommandation du CNC 2003-R01 du 1er avril 2003.

### 2.2 Changements de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels de l'Agence Française de Développement.

### 2.3 Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des opérations suivantes, pour lesquelles l'écart est conservé dans un compte de régularisation :

- titres de participation libellés en devises et financés en euros ;
- éléments du bilan et du hors-bilan libellés en devises non liquides.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts, des titres ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Les produits et charges libellés en devises sont fixés mensuellement en euros et les variations ultérieures du cours des devises font apparaître une perte ou un gain de change en compte de résultat. Il convient de préciser, concernant les emprunts de l'AFD souscrits pour le financement de la F.R.P.C.<sup>1</sup> du Fonds monétaire international, que les gains ou pertes de change sur intérêts sont équilibrés par des bonifications et n'ont donc pas d'influence sur le résultat final.

---

<sup>1</sup>/ F.R.P.C : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance.

Dans le cas d'opérations en devises non liquides, seules les pertes latentes sont prises en compte par l'enregistrement de provisions. Conformément à la réglementation, les gains latents sur ces opérations ne sont pas pris en compte.

## 2.4 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle

Ils figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

Les engagements sur conventions d'ouverture de crédit signées non encore versés ou partiellement versés figurent pour le montant du reste à verser au hors-bilan.

Les intérêts et commissions d'engagement sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu ou non échu, calculé au *pro rata temporis*.

Le déclassement en créances douteuses respecte la réglementation bancaire en cas d'échéance impayée depuis plus de trois ou six mois selon la nature de la créance.

Les prêts et crédits non souverains pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassés en douteux (éventuellement même en l'absence d'impayés) et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale sur l'encours en capital (dépréciation pour risques individualisés).

Les créances contentieuses sont comprises dans les créances douteuses.

Les encours douteux compromis sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont, en tout état de cause, classés dans cette catégorie les encours douteux depuis plus de 12 mois consécutifs et les contrats de crédit déchus de leur terme.

L'AFD constitue des dépréciations permettant de couvrir en valeur actualisée l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre de ses encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Les flux sont actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des encours pour les prêts à taux fixe et au dernier taux d'intérêt effectif pour les prêts à taux variable.

Les intérêts échus impayés et courus non échus sur créances douteuses sont entièrement dépréciés.

### Restructuration des actifs :

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si, compte tenu de la modification des conditions de l'emprunt, la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une décote doit être comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

Au 31 décembre 2025, les crédits restructurés affichent un solde de 4,9 M€.

## 2.5 Titres de placement et titres d'investissement

Les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat, coupon couru exclu et frais d'acquisition exclus.

Les primes ou décotes sont amorties de manière linéaire. À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

Mensuellement, les moins-values latentes déterminées par différence entre la valeur comptable et le prix de marché font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Les titres d'investissement (principalement des obligations) acquis avec l'intention de les détenir de façon durable jusqu'à l'échéance sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'achat, coupon couru exclu et frais d'acquisition exclus.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas de risque de contrepartie.

L'étalement des primes ou décotes (écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement) est effectué de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle.

À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

L'AFD dispose de ressources globalement adossées et affectées au financement des titres d'investissement.

## **2.6 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres détenus à long terme**

### **Parts dans les entreprises liées**

Les parts dans les entreprises liées sont celles détenues dans les sociétés contrôlées de manière exclusive, susceptibles d'être consolidées par intégration globale.

Elles sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

### **Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

Ils correspondent aux titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit notamment des titres répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'établissement détenteur.

À chaque arrêté, les titres sont évalués à leur valeur probable de négociation, en tenant compte notamment de la rentabilité, des capitaux propres, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique et, pour les titres cotés, des cours moyens récents.

Pour les titres de participation détenus dans des fonds en phase d'investissement, la valeur d'utilité est déterminée conformément aux règles applicables aux immobilisations financières. Les premières années reflètent les frais de gestion et les appels de fonds, avant la remontée de valeur liée aux premières réalisations.

Ce profil est inhérent aux fonds d'investissement et ne constitue pas, en soi, un indice de perte de valeur durable. La valeur d'utilité est ainsi maintenue au moins au coût historique, sauf éléments objectifs attestant d'une dépréciation durable des sous-jacents.

### **Autres titres détenus à long terme**

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

Cette catégorie regroupe les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Compte tenu de son caractère non significatif, la distinction de ce dernier poste n'est pas effectuée dans l'annexe aux comptes.

Pour ces trois catégories :

- Les titres sont enregistrés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative, évaluée en fonction de la situation nette de l'entreprise et de ses perspectives (estimées à partir des informations économiques et financières recueillies sur l'entreprise, de l'environnement du pays d'implantation notamment) ou de la valeur boursière selon le cas, est inférieure à la valeur d'acquisition.
- Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour perte de change à 100 % lorsque la devise concernée a fait l'objet d'une perte de valeur.
- Les dividendes sont enregistrés en produits dès réception des procès-verbaux des assemblées générales tenues jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées en « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

L'AFD détient par ailleurs, dans 3 sociétés, des participations sur fonds gérés (Cidom, Fides ou Fidom) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations suivies au coût d'acquisition ne font pas partie du hors-bilan publiable. Une information sur les montants concernés est donnée dans la note annexe n° 35. Ces participations, souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

## **2.7 Dette obligataire**

Les primes de remboursement (différence entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts.

## **2.8 Subventions**

Le poste « Subventions » enregistre les fonds de bonification des prêts d'aide budgétaire globale et les subventions d'investissement affectées aux prêts mixés, qui sont versés par l'État au moment de la mobilisation des prêts, et qui permettent de consentir des prêts concessionnels en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacune des catégories de prêts concernés.

Ces bonifications et subventions d'investissement sont amorties en fonction de la durée de vie de chacun des prêts qu'elles permettent de financer.

## 2.9 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels créés ou acquis. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix de revient net de TVA récupérable) augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

Intitulé	Durée d'amortissement
1. Terrain	Non amortissable
2. Gros – œuvre	40 ans
3. Clos, couvert	20 ans
4. Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5. Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- 15 ans pour les immeubles de bureau situés outre-mer ;
- 15 ans pour les immeubles de logement ;
- 5 ou 10 ans pour les agencements, aménagements et mobiliers ;
- 2 à 5 ans pour les matériels et véhicules.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, sur une durée de 8 ans pour les logiciels de gestion en interne et une durée de 5 ans pour les logiciels de gestion externe et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles », elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisation d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés ».

## 2.10 Instruments financiers à terme

Les encours hors-bilan sur instruments financiers correspondent intégralement à des opérations fermes — échange de taux et échange de taux et devise — conclues de gré à gré. Ces opérations sont inscrites dans le hors bilan non publiable et détaillées dans les notes 33 et 34.

La gestion de ces instruments s'effectue principalement dans le cadre des opérations de micro-couverture de la dette et des prêts.

Conformément au règlement ANC 2014-07<sup>2</sup>, le nominal de ces contrats est enregistré au hors-bilan et le principe de symétrie par rapport à l'élément couvert se traduit par l'enregistrement des charges et des produits dans les comptes d'intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts. Ces charges et produits ne sont pas compensés.

## 2.11 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, et qui sont nettement précisées quant à leur objet.

### Provisions sur encours souverains

La convention « relative au compte de réserve », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis par la réglementation bancaire applicable aux provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Cette limite inférieure réglementaire est calculée à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison, exigences réglementaires de provisions ou tout autre donnée dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

### Provisions collectives sur encours non souverains et sur les engagements donnés

Le portefeuille de créances dépréciées sur base collective correspond à l'ensemble des prêts non souverains pays étrangers et outre-mer non dépréciés sur base individuelle ainsi que les engagements de garantie donnés et les engagements de financement donnés sur les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées.

### Principe général

Le groupe AFD classe les actifs en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision collective diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues sur un horizon de 12 mois ;

---

<sup>2</sup> Livre II-Titre 5 du règlement ANC 2014-07 relatif aux instruments financiers à terme, qui abroge et reprend le règlement CRBF 90-15 modifié par le CRBF 92-04.

- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues à maturité ;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues sur la maturité de l'opération (cf. 2.4 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle).

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés (y compris pour les collectivités locales). Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture.

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

### **Mesure des pertes de crédits attendus « ECL »**

Les pertes de crédits attendus sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du groupe AFD, la méthodologie de calcul développée par le groupe repose sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils d'amortissement.

Par ailleurs, les paramètres tiennent compte désormais de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking). L'AFD prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues.

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique se fait sur la base de la modulation à la hausse des provisions en fonction des projections macroéconomiques pour définir des groupes de pays (i.e. Liste des contreparties non souveraines en portefeuille dans ces pays). Les principaux critères retenus sont :

- les perspectives de croissance du PIB établies par le FMI ;
- les perspectives des agences de notation ;
- le degré de soutenabilité de la dette publiée par la Banque mondiale.

Le croisement de ces 3 indicateurs (avec des pondérations pour chaque valeur d'indicateur) conduit à définir une liste de pays qui est soumise pour revue à dire d'expert de l'AFD.

Une fois la liste validée par les différentes parties prenantes, les géographies sont alors classées en fonction de l'anticipation du contexte économique (contexte très dégradé, dégradé, stable, favorable, très favorable).

La prise en compte de ces anticipations dans les provisions collectives se fait grâce à des facteurs multiplicatifs ayant pour but d'ajouter un coussin de provisions supplémentaires dans les géographies où le contexte économique est jugé dégradé à court terme.

#### Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;
- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiement des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

Compte tenu du faible volume de prêts au sein du Groupe AFD, du caractère « low default portfolio » de certains portefeuilles, le Groupe AFD ne dispose pas d'une collecte des défauts historiques internes assez représentative de la réalité économique des zones d'intervention des entités du Groupe.

Pour ces raisons, le Groupe AFD a retenu une approche basée sur des transitions de notations et des probabilités de défaut communiquées par les agences de notation. Des retraitements peuvent s'avérer nécessaires sur les matrices de transition externes afin de corriger certaines irrégularités pouvant avoir un impact sur la cohérence des probabilités de défaut calculées à partir de ces matrices externes.

#### Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Afin de tenir compte du modèle économique de l'AFD et de sa capacité de recouvrement, le Groupe AFD s'appuie sur l'observation du recouvrement sur des dossiers historiques résolus (i.e. avec extinction de la position après remboursement et/ou passage en pertes).

#### Exposition au défaut (EAD)

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs et les éléments forward-looking. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;
- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;
- des éventuels remboursements anticipés.

L'AFD peut également enregistrer un complément de provision au regard d'événements spécifiques impactant sa zone d'intervention.

Les dotations aux provisions collectives sur encours non souverains sains impactent positivement le coût du risque à hauteur de 17,0 M€.

Les dotations aux provisions collectives sur le hors bilan (reste à verser et garanties données) impactent positivement le coût du risque à hauteur de 1,8 M€.

### Provision pour risques filiales

Cette provision est essentiellement destinée à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998 et permet également de couvrir le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Soredom (Anciennement Sofiag).

### Provision pour risques divers

Elle couvre divers risques et litiges pour lesquels il existe une probabilité de sortie de ressources.

### Provision pour risque de change

Elle est destinée à couvrir les écarts de conversion - actif sur les participations en devises lorsque la devise concernée a fait l'objet d'une dévaluation.

### Provisions pour engagements sociaux

#### *Régimes à prestations définies*

#### Engagements de retraites et retraites anticipées

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,70 % en 2025 contre 2,75 % en 2024 ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2,0 % inchangé par rapport à 2024.

#### Engagements d'indemnités de fin de carrière et du financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,2 % en 2025 contre 3,6 % en 2024 ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2,0 % et 2,2 % pour les TOM inchangés par rapport à 2024 ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Tables de mortalité : TGH 05 / TGF 05.

Ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Au 31 décembre 2025, la provision a été dotée de **6,7 M€**.

#### *Autres avantages à long terme*

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail. Au 31 décembre 2025, la valorisation de la provision a augmenté de **21 K€**.

Les impacts globaux sur les exercices 2024 et 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Variation impact Résultat	Au 31/12/2024	Variation impact Résultat
Provisions pour engagements sociaux	159 148	6 706	152 442	8 360
- Régimes à prestations définies	157 829	6 685	151 144	8 364
- Autres avantages à long terme	1 320	21	1 299	(4)

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Frais Soins des agents à l'étranger	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Total régimes prest. définies	Médaille du travail	Total global
<b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation :</b>							
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	14 640	4 202	108 418	18 475	145 735	1 298	147 033
Coût financier	542	116	4 092	675	5 424	49	5 473
Coût des services rendus au cours de l'exercice	424	-	5 239	1 550	7 212	156	7 369
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-
Réductions/ Liquidations	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées	(208)	(529)	(2 942)	(1 663)	(5 343)	(58)	(5 401)
Pertes (gains) actuariels	(1 281)	265	(12 357)	(423)	(13 797)	(126)	(13 923)
Autre (transfert d'engagement)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2025</b>	<b>14 116</b>	<b>4 053</b>	<b>102 449</b>	<b>18 614</b>	<b>139 232</b>	<b>1 318</b>	<b>140 550</b>
<b>Variation de la valeur des actifs du régime :</b>							
Juste valeur des actifs au 01/01	-	14 284	-	-	14 284	-	14 284
Rendement attendu des actifs	-	393	-	-	-	-	-
Prestations payées	-	(529)	-	-	-	-	-
(Pertes) gains actuariels	-	457	-	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs au 31/12/2025	-	14 605	-	-	14 605	-	14 605
<b>Limites du corridor :</b>							
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	(1 717)	2 821	21 261	2 845	17 383	-	17 383
Limites du corridor au 01/01	1 464	1 428	10 842	1 848	-	-	-
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	1 281	192	3 282	423	5 179	126	5 305
(Gains) pertes actuariels reconnus en résultat	15	(368)	(709)	(67)	(1 129)	(126)	(1 255)
(Gains) pertes actuariels reconnus en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12/2025	(420)	2 646	32 909	3 201	38 335	-	38 335
<b>Montants reconnus au bilan au 31/12/2025 :</b>							
Valeur actualisée de l'obligation financée	-	4 053	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs financés	-	(14 605)	-	-	(10 552)	-	(10 552)
Valeur actualisée de l'obligation non financée	14 116	-	102 449	18 614	135 179	1 318	136 497
<b>Situation nette</b>	<b>14 116</b>	<b>(10 552)</b>	<b>102 449</b>	<b>18 614</b>	<b>124 627</b>	<b>1 318</b>	<b>125 945</b>
Gains (pertes) actuariels non reconnus	(420)	2 646	32 909	3 201	38 335	-	38 335
<b>Coût des services passés non reconnu</b>	-	-	<b>(5 132)</b>	-	-	-	-
<b>Provision au bilan</b>	<b>13 696</b>	<b>(7 906)</b>	<b>130 225</b>	<b>21 815</b>	<b>162 962</b>	<b>1 318</b>	<b>164 280</b>
<b>Montants reconnus dans le compte de résultat au 31/12/2025 :</b>							
Coût des services rendus sur l'exercice	424	-	5 239	1 550	7 212	156	7 369
Coût des services passés	-	-	384	-	384	-	384
Coût financier sur l'exercice	542	116	4 092	675	5 424	49	5 473
Pertes (gains) actuarielles reconnues	15	(368)	(709)	(67)	(1 129)	(126)	(1 255)
Rendement attendu des actifs du régime	-	(393)	-	-	(393)	-	(393)
Coût des services reconnus	-	-	-	-	-	-	-
Effet des réductions/ liquidations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>981</b>	<b>(645)</b>	<b>9 005</b>	<b>2 158</b>	<b>11 499</b>	<b>79</b>	<b>11 578</b>
<b>Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture :</b>							
Passif au 01/01	12 923	(7 261)	124 162	21 320	151 144	1 298	152 442
Charge comptabilisée	981	(645)	9 005	2 158	11 499	79	11 578
Cotisations payées	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement et autre (transfert)	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par l'employeur	(208)	-	(2 942)	(1 663)	(4 813)	(58)	(4 872)
Elements non recyclables en résultat	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif net au 31/12/2025</b>	<b>13 696</b>	<b>(7 906)</b>	<b>130 225</b>	<b>21 815</b>	<b>157 830</b>	<b>1 318</b>	<b>159 148</b>
<b>Variation du passif net</b>	<b>773</b>	<b>(645)</b>	<b>6 063</b>	<b>495</b>	<b>6 685</b>	<b>21</b>	<b>6 706</b>

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2026 sont les suivantes :

	Frais Soins des agents à l'étranger	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Total régimes prest. définies	Médaille du travail	Total global
<b>Dettes actuarielles au 31/12/2025</b>	<b>13 696</b>	<b>(7 906)</b>	<b>130 225</b>	<b>21 815</b>	<b>157 830</b>	<b>1 318</b>	<b>159 148</b>
Coût des services rendus en 2026	396	-	4 875	1 523	6 794	153	6 948
Coût financier sur 2026	609	109	4 508	790	6 017	57	6 074
Pertes (gains) actuarielles reconnues en résultat	-	(311)	(1 623)	(90)	(2 024)	-	(2 024)
Prestations à verser en 2025 / transfert des capitaux	-	-	(2 992)	(1 573)	(4 564)	(155)	(4 720)
Coût des services passés reconnus	-	-	384	-	384	-	384
<b>Dettes estimées au 31/12/2026</b>	<b>14 701</b>	<b>(8 108)</b>	<b>135 377</b>	<b>22 465</b>	<b>164 436</b>	<b>1 374</b>	<b>165 810</b>

## 2.12 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément au CRR/CRD, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est destiné à rester durablement dans les fonds propres pour compléter la couverture générale des risques de l'AFD.

Ce fonds est, entre autres, destiné à couvrir :

- les risques généraux sur l'Outre-mer, s'agissant de l'activité directe de l'AFD ;
- les risques généraux sur le parc des immeubles à l'étranger.

## 2.13 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1er janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

En 2025, les dettes subordonnées de l'AFD s'élèvent à 1 795 M€ en diminution de 21 M€ par rapport à 2024.

## 2.14 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit et des conventions en faveur de fonds d'investissements.

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit comprennent les restes à verser, pour le compte de l'État, sur les conventions conclues avec le FMI pour le financement de la F.R.P.C.

Les engagements de financement donnés en faveur de fonds d'investissements comprennent les engagements restant de la souscription de l'AFD dans FISEA+, soit 117 M€ au 31 décembre 2025.

## 2.15 Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre des établissements de crédit enregistrent notamment :

- les garanties accordées par l'AFD au titre de la procédure Ariz I, Ariz II et Ariz Med (Assurance du risque d'investissement dans la ZSP, en Afrique Sub-saharienne et dans les pays du bassin méditerranéen) qui ont pour objectif de favoriser la création et le développement d'entreprises locales ;

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent notamment :

- la garantie de la dette de sa filiale en liquidation Soderag, étant entendue qu'une partie très importante de cette dette a fait l'objet en 1998 et en 1999 d'un remboursement anticipé après la cession par la Soderag de son portefeuille à la Sodega, la Sodema et la Sofideg. Portefeuille ensuite repris par le groupe BRED ;
- la garantie octroyée au groupe BRED qui représente 50 % de l'encours brut du portefeuille des prêts cédés en 1998 par la Socredom dans la perspective de sa dissolution, intervenue le 1er janvier 1999 ;

- les garanties de remboursement des trois emprunts obligataires émis par l'IFFIM dans le cadre de la gestion pour le compte de l'État de la contribution française au Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ;
- les garanties en sous-participation accordées à Proparco.

Les engagements reçus des établissements de crédit sont liés aux opérations de prêts effectuées par l'AFD.

Les autres engagements reçus comprennent la garantie de l'État français accordée sur des crédits à des États étrangers.

Les engagements de garanties donnés sur titres enregistrent les promesses de rachat d'actions offertes aux actionnaires minoritaires de Proparco dans le cadre des augmentations de capital intervenues 2014 et 2020 puis en 2023. Ces promesses de rachat sont exerçables pendant 5 ans après une période de blocage de 5 ans.

### **2.16 Informations sur les États ou territoires non coopératifs**

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier (modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014-art.3) impose aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires élargit la liste des informations requises par les banques sur leurs implantations dans les ETNC.

L'arrêté du 3 février 2023 modifiant l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, a modifié la liste des états ou territoires non coopératifs.

L'AFD ne détient, au 31 décembre 2025, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

### **2.17 Autre information relative à la consolidation**

Les comptes sociaux de l'AFD sont intégralement repris suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AFD. Les états financiers de l'entreprise sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante : [www.afd.fr/fr/espace-investisseurs](http://www.afd.fr/fr/espace-investisseurs).

### **2.18 Événements postérieurs à la clôture**

L'exposition directe de l'AFD aux zones les plus affectées par la crise au Moyen-Orient (Egypte, Irak, Jordanie, Liban et Palestine) représente une part limitée des expositions de l'AFD (4 Mds € soit 5,3% du portefeuille à fin 2025, dont la grande majorité, 3,6 Mds €, concerne des engagements souverains sur l'Egypte, la Jordanie et l'Irak). En particulier, le Liban et la Palestine, pays directement touchés, représentent une part circonscrite à 61 M €, déjà provisionnée à hauteur de 47%. À ce stade, aucun impact matériel direct n'a été identifié ; des mesures de gestion des risques ont été mises en place pour suivre et évaluer les éventuels effets indirects sur les contreparties en portefeuille.

Aucun autre événement significatif ayant une incidence sur la situation financière de la société n'est apparu après la clôture au 31 décembre 2025.

### 3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2025

#### Note 1 - Titres de placement (1)

(en milliers d'€)	31-déc.-25			31-déc.-24		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 891 460	-	2 891 460	1 168 954	-	1 168 954
Créances rattachées	45 770	-	45 770	13 745	-	13 745
Dépréciations	(16 420)	-	(16 420)	(15 787)	-	(15 787)
<b>Total net</b>	<b>2 920 809</b>	<b>-</b>	<b>2 920 809</b>	<b>1 166 913</b>	<b>-</b>	<b>1 166 913</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	618 598	1 552 649	2 171 248	277 075	2 561 512	2 838 587
Créances rattachées	6 135	15 641	21 777	1 758	37 194	38 952
Dépréciations	-	(2 447)	(2 447)	-	(1 012)	(1 012)
<b>Total net</b>	<b>624 734</b>	<b>1 565 844</b>	<b>2 190 578</b>	<b>278 833</b>	<b>2 597 694</b>	<b>2 876 527</b>
Actions et autres titres à revenu variable	41 323	-	41 323	1 555 055	-	1 555 055
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>41 323</b>	<b>-</b>	<b>41 323</b>	<b>1 555 055</b>	<b>-</b>	<b>1 555 055</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 586 866</b>	<b>1 565 844</b>	<b>5 152 710</b>	<b>3 000 801</b>	<b>2 597 694</b>	<b>5 598 495</b>

(en milliers d'€)	Revenu fixe	Revenu variable	Total 2025	Revenu fixe	Revenu variable	Total 2024
Plus-values latentes nettes	4 668	16 165	20 833	68 287	15 127	83 414

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe	940 160	431 968	459 578	339 542	2 171 248

#### Note 2 - Titres d'investissement (1)

(en milliers d'€)	31-déc.-25			31-déc.-24		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	298 257	-	298 257	335 541	-	335 541
Créances rattachées	3 034	-	3 034	2 278	-	2 278
<b>Total net</b>	<b>301 290</b>	<b>-</b>	<b>301 290</b>	<b>337 819</b>	<b>-</b>	<b>337 819</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 788	-	18 788	18 954	-	18 954
Créances rattachées	210	-	210	210	-	210
<b>Total net</b>	<b>18 998</b>	<b>-</b>	<b>18 998</b>	<b>19 164</b>	<b>-</b>	<b>19 164</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>320 288</b>	<b>-</b>	<b>320 288</b>	<b>356 983</b>	<b>-</b>	<b>356 983</b>
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	15 831	-	15 831	26 772	-	26 772

Au cours de l'exercice, aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie.

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	-	18 788	18 788

(1) Total des postes du bilan : Effets publics et valeurs assimilées (3 222 099 milliers €), Obligations et autres titres à revenu fixe (2 209 576 milliers €), Actions et autres titres à revenu variable (41 323 milliers €) soit 5 472 998 milliers € au 31/12/2025.

**Note 3 - Créances sur les établissements de crédit**

(en milliers d'€)	31-déc.-25			31-déc.-24		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires	426 030	-	426 030	563 057	-	563 057
Prêts aux établissements de crédit	1 398 821	16 162 040	17 560 861	1 585 121	15 931 688	17 516 809
- dont placement interbancaire	1 398 821	2 378 657	3 777 478	1 585 121	2 542 859	4 127 981
- dont activité de prêts	-	13 783 383	13 783 383	-	13 388 828	13 388 828
Créances rattachées	-	150 904	150 904	-	166 077	166 077
Dépréciations	-	(40 875)	(40 875)	-	(40 933)	(40 933)
<b>Total</b>	<b>1 824 850</b>	<b>16 272 070</b>	<b>18 096 920</b>	<b>2 148 178</b>	<b>16 056 831</b>	<b>18 205 009</b>

Le montant de l'encours aux risques de l'État et pour compte de tiers s'élève respectivement à 1 507 966 milliers € et 536 750 milliers €.

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
<b>Échéancier des prêts aux établissements de crédit</b>	<b>388 900</b>	<b>1 564 941</b>	<b>7 768 842</b>	<b>4 060 699</b>	<b>13 783 383</b>

(en milliers d'€)	31-déc.-25		31-déc.-24	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
<b>Détail des prêts à terme douteux</b>				
Encours douteux (hors créances rattachées)	69 837	33 020	73 457	33 079
- dont encours douteux compromis souverains (1)	-	-	-	-
- dont encours douteux compromis non souverains	37 242	26 030	30 784	22 906

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions de passif.

**Note 4 - Opérations avec la clientèle**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
Crédits à la clientèle	43 803 302	41 534 075
Créances rattachées	258 965	255 189
Dépréciations	(308 332)	(371 356)
<b>Total</b>	<b>43 753 935</b>	<b>41 417 907</b>

L'encours des crédits au risque de l'État et pour compte de tiers s'élève respectivement à 4 080 740 milliers € et 440 919 milliers € au 31/12/2025.

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
<b>Échéancier des crédits à la clientèle</b>	<b>629 883</b>	<b>2 694 241</b>	<b>18 463 230</b>	<b>22 015 948</b>	<b>43 803 302</b>

(en milliers d'€)	31-déc.-25		31-déc.-24	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
<b>Détail des prêts à terme douteux</b>				
Encours douteux (hors créances rattachées)	3 887 011	307 779	2 990 161	371 018
- dont encours douteux compromis souverains (1)	433 014	38 483	696 633	110 288
- dont encours douteux compromis non souverains	363 352	213 160	196 763	136 322

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions de passif.

**Note 5 - Participations et autres titres détenus à long terme**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
<b>Titres détenus à long terme et titres de participation</b>	<b>148 847</b>	<b>275 659</b>
Valeur brute (1)	148 847	275 659
Écart de conversion	6 185	(5 326)
Dépréciations	(43 565)	(56 478)
<b>Total net</b>	<b>111 467</b>	<b>213 856</b>

(1) Le montant brut des participations cotées en 2025 s'élève à 189 milliers €.

**Note 6 - Parts dans les entreprises liées**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
Valeur brute	1 857 406	1 714 906
Dépréciations	(246 505)	(202 038)
<b>Total net</b>	<b>1 610 902</b>	<b>1 512 868</b>

**Note 7 - Opérations avec les entreprises liées**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
<b>Actif</b>		
Créances sur les établissements de crédit	6 320 562	6 045 630
<b>Passif</b>		
Dettes à terme envers les établissements de crédit	522 933	538 193
<b>Hors-bilan</b>		
Engagements de financement donnés	2 013 656	2 033 950
Engagements de garantie donnés	1 704 215	1 751 059

**Note 8 - Liste des filiales et participations****Filiales détenues à plus de 50 % (montants exprimés en milliers d'euros)**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Proparco</b>	<b>Soderag</b>	<b>Expertise France</b>
Siège social	151, rue Saint-Honoré 75001 Paris	rue F. Eboué BP 64 97110 Pointe à Pitre	40 Bd de Port-Royal 75005 Paris
Capital	1 353 513	111 923	829
Capital détenu	85%	100%	100%
Capitaux propres	1 774 229	(7 653)	14 347
<i>dont résultat après IS</i>	<i>59 191</i>	<i>58</i>	<i>2 990</i>
Valeur brute comptable	1 216 471	112 326	1
Valeur nette comptable	1 216 471	-	1

	<b>Sogefom</b>	<b>Fisea</b>
Siège social	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris
Capital	1 102	410 000
Capital détenu	59%	100%
Capitaux propres	12 655	251 592
<i>dont résultat après IS</i>	<i>1 883</i>	<i>(13 129)</i>
Valeur brute comptable	5 015	410 000
Valeur nette comptable	5 015	295 467

**Participations détenues entre 10 et 50 %**

Valeur brute	137 876
Valeur nette	97 539

## Note 9 - Immobilisations et amortissements

(en milliers d'€)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2025
<b>Valeur brute</b>					
Terrains et aménagements	89 603	-	(0)	0	89 603
Constructions et aménagements	895 730	125 718	4 764	443	1 016 240
Autres immobilisations corporelles	85 806	14 326	4 016	396	95 721
Immobilisations incorporelles	326 687	133 258	55 924	2 266	401 756
<b>Montant brut</b>	<b>1 397 827</b>	<b>273 302</b>	<b>64 704</b>	<b>3 105</b>	<b>1 603 320</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains et aménagements	4 259	110	4	-	4 365
Constructions et aménagements	180 268	10 084	8	-	190 344
Autres immobilisations corporelles	66 791	5 935	658	-	72 069
Immobilisations incorporelles	146 637	34 798	1 101	-	180 334
<b>Montant des amortissements</b>	<b>397 955</b>	<b>50 927</b>	<b>1 771</b>	<b>-</b>	<b>447 112</b>
<b>Montant net</b>	<b>999 872</b>	<b>222 375</b>	<b>62 933</b>	<b>3 105</b>	<b>1 156 208</b>

## Note 10 - Autres actifs et autres passifs

(en milliers d'€)	31 déc. 25		31 déc. 24	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte créditeur État français	-	263 239	-	515 023
Fonds publics affectés	-	73 939	-	78 759
Fonds de garantie dans les DOM	-	9 303	-	9 238
Dépôt des collatéraux	2 028 165	401 426	1 651 850	468 011
Autres	162 017	1 047 315	307 798	1 081 439
<b>Total</b>	<b>2 190 181</b>	<b>1 795 223</b>	<b>1 959 648</b>	<b>2 152 470</b>

## Note 11 - Comptes de régularisation

(en milliers d'€)	31 déc. 25		31 déc. 24	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustement devises sur hors bilan	-	391 529	-	(114 199)
Produits à recevoir et charges à payer sur swaps	1 015 896	636 471	1 019 426	765 063
Charges et produits à répartir	105 689	732 486	92 163	552 145
Autres comptes de régularisation	131 637	93 439	121 683	113 782
<b>Total</b>	<b>1 253 223</b>	<b>1 853 924</b>	<b>1 233 272</b>	<b>1 316 790</b>

## Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'€)	31 déc. 25		31 déc. 24	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Dettes envers les établissements de crédit	232 024	512 403	230 644	526 140
Dettes rattachées	126	10 932	273	12 456
<b>Total</b>	<b>231 898</b>	<b>523 336</b>	<b>230 916</b>	<b>538 596</b>

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
Echéancier des dettes envers les établissements de crédit	20 000	80 000	412 403	-	512 403

## Note 13 - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'€)	31-déc.-25		31-déc.-24	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes créditeurs de la clientèle	1 902	-	2 116	-
Dettes rattachées	14	-	9	-
<b>Total</b>	<b>1 916</b>	<b>-</b>	<b>2 125</b>	<b>-</b>

**Note 14 - Dettes représentées par un titre**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
Titres de créances négociables	2 440 960	799 491
Emprunts obligataires	53 594 510	54 101 351
Dettes rattachées	802 587	727 213
<b>Total</b>	<b>56 838 058</b>	<b>55 628 055</b>

(en milliers d'€)	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
Échéancier des dettes représentées par un titre	3 950 938	3 279 216	23 016 988	23 347 368	<b>53 594 510</b>

**Note 15 – Provisions**

(en milliers d'€)	31-déc.-24	Dotations	Reprises	Écart de change	31-déc.-25
Prêts souverains (1)	1 504 720	324 833	95 505	1 248	1 735 297
Prêts non souverains sains (2)	241 466	11 898	28 491	-	224 873
Garanties données (2)	25 859	3 966	3 900	-	25 924
Engagements de financement sur prêts non souverains (2)	28 921	34 831	36 734	-	27 018
Provisions pour garanties ARIZ et PROPARGO	52 056	7 331	13 014	(2 176)	44 198
Risques filiales DOM	17 197	169	498	-	16 867
Risques divers	11 276	0	0	-	11 276
Pertes de change (1)	18 407	3 920	856	-	21 472
Frais administratifs (1)	637	0	0	-	637
Charges de personnel (1)	156 078	9 127	1 075	-	164 130
<b>Total</b>	<b>2 056 609</b>	<b>396 076</b>	<b>180 073</b>	<b>(928)</b>	<b>2 271 685</b>

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste "coût du risque".

(2) Les provisions collectives s'établissent à 277 128 milliers € dont 65 924 milliers € en stage 1 et 211 204 milliers € en stage 2.

En 2024, les provisions collectives s'élevaient à 295 970 milliers € dont 60 574 milliers € en stage 1 et 235 394 milliers € en stage 2.

**Note 16 - Dettes subordonnées****Note 16 - Dettes subordonnées**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
Dettes subordonnées	1 795 181	1 813 250
Dettes rattachées	28	2 617
<b>Total</b>	<b>1 795 209</b>	<b>1 815 867</b>

**Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux**

(en milliers d'€)	31-déc.-24	Dotations	Reprise	31-déc.-25
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000	-	-	<b>460 000</b>

**Note 18 - Capitaux propres hors FRBG**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
Dotations	4 862 999	4 717 999
Réserves	3 382 631	3 166 578
Subventions	3 535	4 570
Résultat en instance d'affectation (1)	417 157	270 066
<b>Total</b>	<b>8 666 322</b>	<b>8 159 213</b>

(1) La distribution de dividende à l'Etat s'est élevée en 2025 à 54,0 M€

(en milliers d'€)	31-déc.-24	Affectation résultat 2024	Distribution de Dividendes	Augmentation	Diminution	Résultat exercice 2025	31-déc.-25
Dotations	4 717 999			145 000			4 862 999
Reserves	3 166 578	270 066	(54 013)				3 382 631
Subventions	4 570				(1 035)		3 535
Résultat de l'exercice	270 066	(270 066)				417 157	417 157
<b>TOTAL</b>	<b>8 159 212</b>	<b>0</b>	<b>(54 013)</b>	<b>145 000</b>	<b>(1 035)</b>	<b>417 157</b>	<b>8 666 322</b>

**Note 19 - Actif et Passif en devises (1)**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
Montant de l'actif en devises (2)	10 985 081	11 064 735
Montant du passif en devises (2)	12 241 814	15 601 162

(1) Hors opérations FMI et hors opérations de couverture (hors-bilan), ces opérations équilibrent les positions bilan.

(2) Par principe ces positions en devises sont neutralisées par des instruments financiers à terme comptabilisés en hors-bilan.

**Note 20 - Intérêts et produits assimilés**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
<b>Intérêts et produits s/opérations avec les établissements de crédit (1)</b>	<b>1 878 136</b>	<b>2 354 446</b>
Intérêts sur prêts	553 344	600 801
Intérêts sur placements	149 786	224 472
Produits sur instruments financiers à terme	1 175 007	1 529 173
<b>Intérêts et produits s/opérations avec la clientèle (1)</b>	<b>1 073 585</b>	<b>1 106 024</b>
<b>Intérêts et produits s/obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>183 441</b>	<b>178 899</b>
Titres de placement	178 124	173 308
Titres d'investissement	5 317	5 591
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 434 633</b>	<b>1 356 867</b>
Produits sur instruments financiers à terme	1 434 633	1 356 867
<b>Total</b>	<b>4 569 796</b>	<b>4 996 235</b>

(1) Le montant des dotations nettes des reprises sur intérêts douteux corrigées des pertes sur créances irrécouvrables en intérêts s'élève au 31/12/2025 à +1 035 milliers € contre +4 141 milliers € au 31/12/2024.

**Note 21 - Intérêts et charges assimilées****Note 21 - Intérêts et charges assimilées**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
<b>Intérêts et charges s/opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>1 136 693</b>	<b>1 175 258</b>
Intérêts sur comptes créditeurs	22 347	30 153
Charges sur instruments financiers à terme	1 114 346	1 145 105
Intérêts sur emprunts	-	-
<b>Intérêts et charges s/opérations avec la clientèle</b>	<b>1 214</b>	<b>1 127</b>
Intérêts sur dettes subordonnées	1 189	1 109
Autres intérêts et charges s/opérations avec la clientèle	25	18
<b>Intérêts et charges s/obligations et autres titres</b>	<b>1 254 322</b>	<b>1 142 056</b>
Intérêts sur titres du marché interbancaire et créances négociables	43 320	57 121
Intérêts sur emprunts obligataires	1 208 902	1 082 833
Intérêts sur dettes subordonnées de dernier rang	2 100	2 103
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>1 691 650</b>	<b>2 268 145</b>
Charges sur instruments financiers à terme	1 691 650	2 268 145
Intérêts sur fonds publics affectés	-	-
<b>Total</b>	<b>4 083 878</b>	<b>4 586 587</b>

**Note 22 - Commissions produits et charges**

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>31-déc.-25</b>	<b>31-déc.-24</b>
<b>Commissions produits</b>	<b>127 248</b>	<b>113 371</b>
sur subventions	93 092	91 195
sur instructions	28 306	17 597
divers	5 850	4 578
<b>Commissions charges</b>	<b>11 072</b>	<b>7 820</b>

**Note 23 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>89 773</b>	<b>26 715</b>
Plus-values de cession	92 720	28 143
Moins-values de cession	881	0
Reprises de provisions pour dépréciation	3 797	988
Dotations aux provisions pour dépréciation	5 862	2 416

**Note 24 - Autres produits d'exploitation bancaire**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>474 621</b>	<b>447 277</b>
Bonifications	353 052	312 563
Autres produits bancaires	121 569	134 714
Gains nets de change	-	-

**Note 25 - Autres charges d'exploitation bancaire**

(en milliers d'€)	31-déc.-25	31-déc.-24
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>103 034</b>	<b>105 268</b>
Autres charges d'exploitation	88 028	105 268
Pertes nettes de change	15 006	-

**Note 26 - Charges générales d'exploitation - Frais de personnel**

(en milliers d'€)	31 déc. 25	31 déc. 24
Salaires et traitements	260 924	242 548
Charges sociales	104 428	100 341
Intéressement	15 831	15 374
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	28 373	37 657
Dotations/reprises provision	8 053	9 101
Refacturation personnel Instituts	-	(125)
<b>Total</b>	<b>417 609</b>	<b>404 895</b>

**Note 27 - Effectif moyen**

(en milliers d'€)	Cadres	Agents de maitrise	Employés	Agents de service	Agents non soumis à mobilité	Total 2025
Siège et Agences (hors instituts)	2 188	49	1	-	644	2 882

**Note 28 - Dépréciations d'actif**

(en milliers d'€)	31-déc.-24	31 déc. 25			Total
		Dotations	Reprises	Écart de change	
Intérêts impayés sur prêts (note 3 et 4)	41 115	32 679	35 149	(822)	37 823
Risques individualisés sur prêts (note 3 et 4)	371 175	131 962	180 553	(11 200)	311 385
Dépréciation des participations (note 5 et 6)	258 516	34 220	2 666		290 070
Dépréciation des titres de placement (note 23)	16 795	5 862	3 797		18 860
<b>Total</b>	<b>687 600</b>	<b>204 723</b>	<b>222 165</b>	<b>(12 022)</b>	<b>658 137</b>

**Note 29 - Coût du risque de crédit (1)**

<i>(en milliers d'€)</i>	31 déc. 25			31-déc.-24
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions (note 15) (1)	58 195	82 637	24 442	76 062
Dépréciation pour créances douteuses en capital (note 28)	59 401	49 906	(9 495)	(24 574)
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	6 565	1 210	(5 355)	(35 209)
<b>Total</b>	<b>124 161</b>	<b>133 753</b>	<b>9 591</b>	<b>16 279</b>

(1) Ces chiffres ne comprennent ni la première ligne ni les trois dernières lignes de la note 15.

**Note 30 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

<i>(en milliers d'€)</i>	31 déc. 25	31-déc.-24
<b>Gains ou pertes sur immobilisations financières</b>	<b>(31 554)</b>	<b>(23 255)</b>
Plus et moins-values de cession	-	-
Dotations/reprises pour dépréciation	(31 554)	(23 255)
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés corporels et incorporels</b>	<b>138</b>	<b>1 027</b>
<b>Total</b>	<b>(31 416)</b>	<b>(22 228)</b>

**Note 31 - Résultats exceptionnels**

<i>(en milliers d'€)</i>	31 déc. 25	31-déc.-24
<b>Gains exceptionnels</b>	<b>176</b>	<b>79</b>
Profits exceptionnels divers	176	79
Produits s/exercices antérieurs	-	-
<b>Pertes exceptionnelles</b>	<b>230</b>	<b>204</b>
Charges s/exercice antérieurs	154	30
Penalites et amendes fiscales	-	-
Charges exceptionnelles	77	174
<b>Total net</b>	<b>54</b>	<b>125</b>

**Note 32 - Autres engagements hors-bilan**

<i>(en milliers d'€)</i>	31 déc. 25	31-déc.-24
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	5 772 878	5 312 470
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	177 201	212 616
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit	17 958	27 055
Engagements de garantie donnés sur titres	100 499	99 428
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	2 944 316	3 111 046

**Note 33 - Engagements sur instruments financiers à terme**

<i>(en milliers d'€)</i>	31-déc.-25		31-déc.-24	
	notionnel	valorisation (2)	notionnel	valorisation (2)
<b>Opérations fermes</b>				
Échange de taux d'intérêt (opérations de couverture)	68 841 168	(1 409 008)	65 954 081	(1 166 734)
dont opérations de micro-couverture	65 427 108	(1 445 001)	63 063 189	(1 121 868)
dont opérations de macro-couverture	2 832 173	35 623	2 056 003	(45 446)
dont opérations de couvertures naturelles	581 888	370	834 889	580
Échange de devises (opérations de couverture)	45 485 146	(274 763)	49 037 051	138 759
Engagements reçus	22 544 106		24 572 960	-
Engagements donnés	22 941 040		24 464 091	-
Autres instruments (opérations de couverture)	-		-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>72 083</b>	<b>1 851</b>	<b>125 924</b>	<b>976</b>

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

(2) La valorisation des instruments financiers a été faite par référence à la valeur de marché.

<i>(en milliers d'€)</i>	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2025
<b>Opérations fermes sur marché de gré à gré</b>				
Échange de taux d'intérêt	4 379 319	18 700 869	45 760 981	68 841 168
Échange de devises	9 228 001	21 816 818	14 440 327	45 485 146
Engagements reçus	4 584 736	10 661 664	7 297 707	22 544 106
Engagements donnés	4 643 266	11 155 155	7 142 619	22 941 040
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	56 667	15 417	72 083

**Note 34 - Valorisations, par notation, sur les instruments financiers à terme**

Notation des contreparties bancaires	31/12/2025
	Valorisation (1)
A	(8 083)
A-	(483 121)
A+	(910 517)
AA-	111 746
BBB	-
BBB+	10 658
NR	-
<b>Total</b>	<b>(1 279 317)</b>

(1) Le coût de remplacement est représenté par le solde net positif des valeurs de marché coupon couru inclus. Si le solde est négatif, le coût est nul.

**Note 35 - Participations détenues sur Fonds gérés (1)**

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
<b>Origine des fonds</b>		
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	1	463
Fonds d'investissement et de dévelop. économique et social (FIDES)	3	625
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	1	91
Autres ressources Etat	-	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1 180</b>

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

**Note 36 - Rémunération des dirigeants**

La rémunération brute annuelle allouée aux mandataires sociaux, directeurs adjoints et directeur général délégué s'élève à 538 712 euros.

- Rémy Rioux, directeur général (début de mandat le 2 juin 2016) : 255 150 € ;
- Bertrand Walckenaer, directeur général adjoint (début de mandat le 14 février 2019) : 187 285 € ;
- Marie-Hélène Loison, directrice général adjoint (début de mandat le 8 juillet 2021) : 96 278 € ;
- Tristan Mouline, directeur général délégué (début de mandat le 23 octobre 2025) : 31 148 €.

Il n'y a pas d'avantage en nature ni de régime de retraite particulier, de stock-option ou rémunération variable pour les mandataires sociaux de l'AFD.

**Note 37 - Impôt sur les sociétés**

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM ainsi que l'activité de refinancement de l'AFD à l'égard de sa filiale Proparco sont soumis à l'impôt sur les sociétés.

**Note 38 - Expositions aux risques**

L'AFD intervient sur les marchés des instruments financiers pour son compte, dans le cadre de ses activités propres et des activités dont la gestion lui est déléguée par l'État français.

Ces opérations sont exercées dans le cadre de limites autorisées par la Direction Générale avec l'accord du Conseil d'administration.